

À propos de la dette

La dette, c'est ce qui est dû à un tiers, ce que l'on doit rembourser, ce dont on est redevable, et c'est un devoir pour le débiteur de s'en acquitter, ce qui renvoie six fois au verbe *devoir*, par lequel l'étude du mot *dette* doit commencer.

La dette et le débit

Le verbe *devoir* vient du latin *debere*, de même sens, avec l'évolution habituelle de la consonne /b/ en /v/. Le participe passé de *debere* est *debitum* « dû », utilisé comme un nom, *debitum* « ce qui est dû », d'où en français *débit*, au sens financier (puis dans des sens figurés non détaillés ici, tels que le *débit* d'un fleuve). D'autre part, le nom neutre *debitum* avait pour pluriel en latin *debita*, pris en bas latin pour un nom féminin, *debita*, d'où en ancien français *debt*, *dete* et finalement *dette* en français moderne, où coexistent des doublets étymologiques : *débit*, le terme savant opposé à *crédit* en comptabilité, et *dette*, le terme populaire, utilisé aussi en économie.

La question est maintenant de comprendre ce verbe latin *debere* ; il est composé de deux éléments, mais cela ne se voit pas d'emblée.

Une dette doit être remboursée

En effet, le verbe latin *debere* se comprend comme [*de* + *habere*], où le préfixe *de* signifie « retiré à » et où *habere* « avoir » est à l'origine même d'*avoir* en français, avec la même évolution phonétique de /-bere/ à /-voir/ que celle de *debere* à *devoir*.

Et donc *debere* signifie littéralement « avoir (quelque chose qui est) retiré à (quelqu'un) ». Le mot *dette* insiste sur le fait que la somme empruntée appartient à un tiers et qu'il faudra la rendre. Ces noms *dette* et *débit* ont des équivalents dans les langues romanes, en italien *debito*, en espagnol *deuda*, *débito*..., ainsi qu'en anglais *debt* et *debit* empruntés à l'ancien français, et même en allemand *Debet*, pour le

débit comptable. Du latin *debere* viennent aussi en anglais, par l'anglo-normand, l'adjectif *due* « qui est dû, qui va arriver », d'où *duty* « droit à payer, devoir » (cf. *duty free*). Cependant le verbe *devoir*, en italien *dovere*, en espagnol *deber*..., se traduit en anglais par *to owe*, d'origine tout autre.

Dans les langues germaniques

En vieil anglais, *to owe* ne signifiait pas « devoir », mais « posséder », d'une racine indo-européenne **oik-* relative à la possession. Le participe passé de *to owe* (alors irrégulier) était *own*, qui a été compris comme un adjectif, *own* « propre, à soi » (équivalent de l'allemand *eigen*, de même sens). C'est de là que vient le verbe *to own* « posséder », alors que le sens de *to owe* (devenu régulier, *owed*) a glissé de « avoir » à « devoir » en passant par « avoir quelque chose qui doit être payé ». D'où l'étrange ressemblance entre *to own* « avoir, posséder » et *to owe* « devoir », dont l'étymologie inciterait en quelque sorte à effacer la dette ! *A contrario*, l'allemand *Schuld* « dette », d'origine norroise, signifie aussi « faute », comme si l'endettement en allemand était une faute..., avant même le surendettement (cf. la règle des 3 % de l'Union européenne).

À ces différentes façons de nommer la dette s'ajoute un autre point de vue plus large.

Épilogue

En latin, l'adjectif *mutuus* signifie à la fois « emprunté » et « prêté » et se relie à une racine indo-européenne relative à l'échange (cf. l'*ÉtymologiX* à propos de l'Europe politique, janv. 2021). La dette doit alors concrétiser une mutualisation entre prêteur et emprunteur. Cette confiance réciproque est d'autant plus nécessaire que les enjeux sont élevés, et plus encore lorsque la dette est mutualisée entre les États de l'UE. X



PIERRE AVENAS (65)